

214C2454
FR0011451194-OP033-RO14

27 novembre 2014

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait éventuellement suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société

MILLIMAGES

(Euronext Paris)

1. Le 25 novembre 2014, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait éventuellement suivi d'un retrait obligatoire visant les actions de la société MILLIMAGES déposée par Louis Capital Markets, agissant pour le compte de la société Kid Media Management¹ (cf. D&I 214C2442 du 25 novembre 2014).

La note d'information de la société Kid Media Management (visa n°14-619 en date du 25 novembre 2014) et la note en réponse de la société MILLIMAGES (visa n°14-620 en date du 25 novembre 2014) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié le 26 novembre 2014).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera **ouverte du 1^{er} décembre 2014 au 7 janvier 2015 inclus.**

Louis Capital Markets se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Kid Media Management, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions MILLIMAGES non détenues par l'initiateur.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

2. La cotation des actions MILLIMAGES sera reprise le 1^{er} décembre 2014.

¹ Contrôlée par M. Roch Lener.